PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 16 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Préfet de police a procédé ce jour à l'expulsion de la clinique Paris Montmartre, suite à une ordonnance de référé du Tribunal de grande instance de Paris du 5 septembre 2014.

L'huissier de justice avait requis le concours de la force publique le 10 novembre 2014 afin d'obtenir l'expulsion dans les meilleurs délais.

Cette clinique située au 195 de la rue Marcadet dans le 18ème arrondissement reçoit quotidiennement près de 80 patients en consultation ou chirurgie ambulatoire (sans hospitalisation) dans les domaines de l'ORL, la chirurgie digestive, l'ophtalmologie et l'urologie.

Un projet de reprise de cet établissement est en cours par le groupe MAPAD santé, en vue d'ouvrir d'ici 24 mois une maison de retraite médicalisée d'une capacité de 80 lits, dont une partie pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Soixante dix emplois seraient créés à cette occasion.

La fermeture de cet établissement n'entraîne pas de problème de santé publique, compte tenu de l'offre de soin existante sur le secteur. Cette évacuation a fait l'objet de réunions préparatoires, en lien avec l'Agence régionale de santé. Toutes les dispositions ont été prises pour assurer la continuité des soins.

S'agissant des salariés, le repreneur s'engage à examiner leur dossier dans le cadre de l'ouverture de l'établissement tel que projeté. Les salariés qui se sont présentés ont reçu un courrier à cet effet.

PREFECTURE DE POLICE
9, Boulevard du Palais - 75195 PARIS RP - Tél. : 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73
www.prefecturedepolice.fr -Courriel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr